



Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Direction des ressources humaines
Sous-direction des emplois et des compétences
Bureau du Recrutement (DRH3B)
Personne chargée du dossier :
Eric. Migevant
Mail : eric.migevant@sante.gouv.fr
tél : 01 40 56 56 64

Direction de l'administration générale
et de la modernisation des services
Personne chargée du dossier :
Véronique Schwab
Mail : veronique.schwab@travail.gouv.fr
Tél : 01 44 38 36 44

Le directeur des ressources humaines par intérim

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux,
directeurs, délégués et chefs de service de
l'administration centrale,
Mesdames et Messieurs les chefs de bureau des cabinets
des ministres,
Mesdames et Messieurs les Préfets de région,
Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des
agences régionales de santé,
Mesdames et Messieurs les préfets de département,
Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs des
établissements et organismes publics relevant des
ministères sociaux.

Copie :

- Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- Monsieur le directeur de la direction régionale et
interdépartementale de l'hébergement et du logement
- Mesdames et messieurs les directeurs des directions de
la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des
entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi,
- Mesdames et Messieurs les directeurs des unités
territoriales des directions régionales des entreprises, de
la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi

NOTE D'INFORMATION N° DRH/DRH3B/2013/266 du 1er juillet 2013 relative à l'ouverture d'une
seconde session d'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration
des affaires sociales au titre de 2013

Date d'application: immédiate.

Classement thématique : administration générale

Résumé : conditions et modalités d'inscription à la deuxième session de l'examen professionnel pour
l'avancement au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales ouverte au titre de
l'année 2013.

Mots-clés : examen professionnel – conditions d'accès – inscriptions – calendrier – nature de
l'épreuve.

Textes de référence :

- décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;
- décret n° 2006-1818 du 23 décembre 2006 portant création du corps des attachés d'administration des affaires sociales ;
- arrêté du 13 mars 2007 fixant les règles d'organisation et de déroulement de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales.

Annexe :

Annexe 1 : fiche descriptive des fonctions exercées.

Une seconde session de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales organisé au titre de l'année 2013 est ouverte.

Le nombre de postes offerts à fixé à 16.

La présente note a pour objet de vous informer des conditions et des modalités d'inscription.

I. CONDITIONS D'ACCES

Conformément aux dispositions de l'article 23 du décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues, peuvent être promus au grade d'attaché principal les attachés d'administration inscrits sur un tableau annuel d'avancement établi, après avis de la commission administrative paritaire, à l'issue d'une sélection par voie d'examen professionnel.

Seuls peuvent se présenter à l'examen professionnel les attachés qui, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, ont accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5e échelon du grade d'attaché.

II. NATURE DE L'EPREUVE

L'examen comporte une épreuve orale.

L'épreuve orale de sélection consiste en une conversation de vingt à trente minutes avec le jury. Cette conversation a comme point de départ un exposé d'une durée de dix minutes maximum sur les fonctions exercées par le candidat depuis sa nomination en qualité d'attaché d'administration des affaires sociales ou en qualité de fonctionnaire dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et, le cas échéant, depuis son recrutement en qualité de non-titulaire sur un emploi de catégorie A ou de même niveau.

La conversation porte notamment :

a/ sur des questions ressortissant aux attributions du ministère, de l'administration, des services déconcentrés ou de l'établissement auprès duquel est affecté le candidat, en activité ou en service détaché ;

b/ sur des questions posées par le jury et destinées à permettre une appréciation de la personnalité et des connaissances administratives du candidat.

III. INSCRIPTIONS

Calendrier :

La date de clôture des inscriptions est fixée au mercredi 31 juillet 2013, délai de rigueur.

L'épreuve orale de sélection professionnelle se déroulera à partir du 9 septembre 2013 à Paris.

Contenu du dossier d'inscription :

Le dossier d'inscription comprend :

- un formulaire d'inscription télématique accessible à l'adresse suivante : <https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>
- une fiche descriptive des fonctions exercées par le candidat depuis sa nomination en qualité d'attaché d'administration des affaires sociales ou en qualité de fonctionnaire dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et, le cas échéant, depuis son recrutement en qualité de non-titulaire sur un emploi de catégorie A ou de même niveau.

La fiche descriptive des fonctions doit être conforme au modèle joint en annexe 1 et ne doit pas dépasser deux pages. Elle est téléchargeable sur le site internet ou intranet de la direction des ressources humaines des ministères sociaux à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html>

Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé.

Modalités matérielles d'inscription :

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mercredi 31 juillet 2013 à minuit, délai de rigueur. Les candidats sont invités à ne pas attendre le dernier jour pour réaliser cette formalité.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique à l'adresse suivante : <https://inscription.sante.gouv.fr/inscription/inscription.do>

L'inscription par voie télématique comprend obligatoirement deux phases successives :

- 1 – Création du « compte candidat » ;
- 2 – Inscription au concours.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu par téléchargement sur le site internet ou intranet du ministère des affaires sociales et de la santé à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html>

Les dossiers d'inscription par voie postale devront obligatoirement être transmis à l'adresse ci-dessous, au plus tard le mercredi 31 juillet 2013 à minuit, le cachet de la poste faisant foi :

Direction de l'administration générale et de la modernisation des services (DAGEMO)
39-43 quai André-Citroën
Examen APAAS 2013
75739 Paris Cedex 15

IV. RESULTATS

A l'issue des épreuves, le jury établira **par ordre alphabétique** la liste des candidats admis retenus dans la limite du nombre d'emplois à pourvoir.

Les candidats admis seront inscrits au tableau annuel d'avancement établi, après avis de la commission administrative paritaire compétente, au vu de leur valeur professionnelle.

Je vous serais obligé de veiller personnellement à la diffusion de la présente circulaire auprès de l'ensemble des attachés, placés sous votre autorité, remplissant les conditions requises pour s'inscrire.

Le directeur des ressources humaines
par intérim

signé

Philippe SANSON

ANNEXE N° 1

Modèle de fiche détaillant le contenu des fonctions exercées par le candidat depuis sa nomination en qualité d'attaché d'administration des affaires sociales ou en qualité de fonctionnaire dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie **A** ou de même niveau et, le cas échéant, depuis son recrutement en qualité de non-titulaire sur un emploi de catégorie **A** ou de même niveau.
(Deux pages maximum)

NOM : PRENOM :

ANNEES	AFFECTATIONS	FONCTIONS

ANNEES	AFFECTATIONS	FONCTIONS

A..... le.....

Signature